

Dispositions relatives au Coronavirus



Compte-tenu du caractère très évolutif de l'épidémie de COVID-19, les recommandations du ministère des Solidarités de la Santé (MSS) ont été mises à jour pour les personnes de retour de zone d'exposition.

Pour les personnes revenant des zones à risque :

Le MSS émet des recommandations pour les personnes revenant de **Chine** (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de **Singapour**, de **Corée du Sud**, ou des régions de **Lombardie** et de **Vénétie** en Italie.

Dans les 14 jours suivant le retour, les mesures suivantes sont préconisées par le MSS :

- Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir ;
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).
- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible,

privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...)

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, les personnes sont invitées à :

- Contacter rapidement le SAMU centre 15 en signalant le voyage ;
- Éviter tout contact avec votre entourage et conservez votre masque ;
- Ne pas se rendre directement chez le médecin ni aux urgences de l'hôpital.

En conséquence et sur les recommandations du MSS **les enfants qui reviendraient de ces destinations, ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée pendant les 14 jours qui suivent leurs retours.** Ils sont soumis aux mêmes préconisations que celles rappelées ci-dessus.

De même, **les personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse doivent être soumis aux mêmes préconisations,** dès lors qu'ils reviennent des zones à risque.

Pour les personnes pensant se déplacer vers les zones à risque :

En France, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) recommande de reporter tout déplacement vers la Chine qui ne revêt pas un caractère essentiel.

La fiche « conseils aux voyageurs » relative à l'Italie décrit les restrictions prises par les autorités italiennes en Lombardie et en Vénétie.

Tenant compte de ce contexte, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse demande donc à ses établissements de reporter tout voyage scolaire en Chine et leur recommande de :

- Reporter tout voyage scolaire vers l'Italie du Nord compte tenu des restrictions mises en place localement (Lombardie et Vénétie)
- Reconsidérer la pertinence de tous les voyages scolaires vers les zones d'exposition
- Différer de 14 jours, période correspondant à la période d'incubation du virus, l'accueil des écoliers, collégiens, lycéens et enseignants de retour des zones d'exposition
- Procéder parallèlement aux inscriptions des élèves scolarisés en Chine et revenant de ce pays dans le respect des procédures ordinaires en étudiant la question des certificats de radiation avec compréhension

Par ailleurs, nous vous rappelons que sont à votre disposition :

- le site d'information du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- les conseils aux voyageurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>
- la FAQ de l'OMS : <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

En outre, à destination du grand public, un numéro vert (0 800 130 000) a été mis en place par le ministère des solidarités et de la santé, ouvert de 09h00 à 19h00 sept jours sur sept.

Cette plateforme téléphonique n'est néanmoins pas habilitée à dispenser des conseils médicaux qui sont assurés par les SAMU – Centres 15.

Enfin, nous vous prions de bien vouloir nous remonter tous les cas connus concernés par ces dispositions.

Proviseur – Jean-Louis LOUBRIEU

Lycée des métiers Alexandre Denis – Montmirault